

COMPTE RENDU du Conseil d'Orientation du 05/01/2023

Le Conseil d'Orientation du CLD s'est réuni de 18h30 à 21h45, le 5 janvier 2023 à l'e-Lab de Coulommiers.

Présents :

Référents présents ou excusés :

Richard Marie – Renaud Jean-Luc – Weyl Arlette (excusée)

Titulaires présents ou excusés :

Ampen Patrick (excusé) - Charlier Joëlle - Dehan Gerhart - Garnier Séverine - Newland
Véronique

Suppléants présents ou excusés :

Bosdure Dominique (excusé) - D'hondt Régis – Duchaussoy Jean-Claude (excusé) - Gurvan Judas
Kramer Daniel - Landrieux Elisabeth - Buisson Jane

Vœux 2023

Marie Richard débute la réunion en présentant ses vœux au Conseil d'Orientation de la part des trois Référents.

Les référents ont bien conscience que l'assemblée aimerait que les vœux concernant le PNR se réalisent. Elle indique qu'il se passe des choses et que nous pouvons être raisonnablement optimistes.

Même si nous savons que les vœux n'entraînent pas forcément leur réalisation ...nous resterons donc modestes. Mais nous pouvons contribuer dans la mesure de nos moyens, à la réalisation rapide et efficace de notre objectif de création du PNR.

Cette dernière propose un petit tour de table en ce qui concerne la réunion qui s'est tenue au Théâtre de Coulommiers le 12 décembre 2022, pour les personnes qui y étaient présentes et/ou qui auraient entendu des échos extérieurs.

❖ Retours et échanges sur les Rencontres du PNR du 12 décembre 2022 :

Les membres du CO, pour ceux qui étaient présents à cette réunion, ont trouvé celle-ci globalement positive avec une bonne présentation :

Gherard Dehan : Réunion un peu longue mais bonne présentation ;

Séverine Garnier : Il manquait l'évocation de la biodiversité (faune et flore) et les déplacements ; elle note qu'il y a beaucoup d'acteurs investis notamment la CCI ;

Régis d'Hondt : Positif car bonne participation ; deux publics : celui ayant une connaissance ou une pratique du projet et celui des néophytes qui découvriraient positivement le projet de PNR ; un nombre limité d'élus étaient présents notamment de la CC2Morin et du Bureau du SMEP ;

il serait peut-être intéressant de renouveler l'exercice sous la forme non d'une réunion annuelle unique mais via plusieurs réunions thématiques par an ;

Véronique Newland : Bien qu'absente a eu des échos positifs ; c'était plutôt réconfortant pour beaucoup et encourageant ;

Gurvan Judas : Très positif, il note toutefois l'absence d'élus en grand nombre ;

Jane Buisson : Bonne réunion mais lassitude car le projet n'avance pas ; il manquait l'objectif alimentaire qui peut se traduire notamment par un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;

Daniel Kramer : N'est pas resté longtemps car critique sur la lenteur du projet par rapport notamment aux dates de réalisation mentionnées dans l'article d'un journal local :

En réponse à ces deux dernières positions, Jean-Luc Renaud a précisé les étapes d'avancement du projet :

Nous aurons clôturé le diagnostic d'ici à l'automne 2023.

Gilles de Beaulieu a repris le diagnostic territorial avec en filigrane les réserves et recommandations mentionnées dans l'avis du préfet de région, en incorporant un travail complémentaire de géographie-cartographie réalisé avec l'aide de Julien Berron, géomaticien recruté par le SMEP depuis plus d'un an.

Ce lourd travail va servir à établir des atlas communaux qui permettront de fixer les grandes orientations notamment en termes d'urbanisation avec la délimitation d'enveloppes urbaines où seulement au sein desquelles, seront autorisées ponctuellement un développement urbain et qui prendra en compte les enjeux agricoles, paysagers et de biodiversité.

Toute cette connaissance cartographiée permettra de fixer des objectifs et d'élaborer un projet de territoire reposant sur des mesures et des actions qui figureront dans la charte.

Le mot d'ordre doit être de nous différencier, que nous ayons notre identité propre !

Ce qui est intéressant dans ce qui a émergé c'est le fait nous nous positionnions, même si cela pouvait être une évidence, avec un PNR axé sur l'agriculture nourricière. Il s'agit là de la vocation de notre territoire depuis des millénaires, comme grenier à blé de Paris. Cela va mieux en le disant mais c'est tout une démarche derrière, sur les sols, sur la pédologie.

Notre PNR sera original par rapport aux autres PNR de France. En effet il n'y pas d'autres PNR en France qui sont axés sur un grand bassin de production agricole historique (PNR des zones littorales, des zones de montagne, des zones humides comme celui de la Baie de Somme).

Or, face à ces espaces qui disposent de façon première d'un patrimoine naturel ou bâti remarquable voire exceptionnel (Mont Ventoux...), il nous faut aussi présenter ce caractère original et remarquable imposé par le code de l'environnement pour obtenir le classement.

De plus, parce que nous sommes soumis à l'ancienne procédure en vigueur et que l'on ne remplissait pas les critères à l'origine mais qu'heureusement l'on nous a donné une seconde chance, nous allons devoir passer par une étape supplémentaire que les autres PNR n'ont pas, à savoir l'avis intermédiaire du Préfet de Région en 2024 ; ce qui bien évidemment rallonge la procédure mais permettra de nous assurer de la bonne réussite finale !

Enfin le projet de charte sera théoriquement soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale puis à enquête publique et à approbation finale par le SMEP, chaque commune et la Région avant le classement du territoire par Décret.

De façon réaliste, ce classement n'interviendra pas avant 2026.

❖ **Point de situation sur la diffusion faite ou à faire des documents auprès du CO, du CLD, du SMEP**

Joëlle Charlier, secrétaire générale, indique :

1° - que Monsieur Patrick Ampen s'est excusé de ne pouvoir être présent à la présente réunion, il lui a indiqué qu'il prenait connaissance de la charte PNR de la haute vallée de Chevreuse (250 pages) et qu'un ami lui avait suggéré de rechercher les artistes qui ont animé ou ont été inspirés par le territoire du PNR.

Véronique Newland indique qu'il faudrait examiner aussi la Charte du PNR du Vexin qui analyse dans sa première partie l'évolution (la frise) du climat.

2° Concernant les envois effectués par Valérie à tous les membres du CLD par courriel, il y a eu :

- le 3 novembre à 11h26 : l'envoi du compte rendu du CO du 17 octobre 2022 ;
- le 23 novembre à 15h27 : l'envoi du compte rendu de l'assemblée plénière du 24 septembre 2022 ;
- le 21 novembre à 17h36 : l'envoi de l'invitation à la réunion publique du 12 décembre 2022 ;
- le 25 novembre à 14h42 : l'envoi du diaporama diffusé lors de l'assemblée plénière du 24 septembre 2022 ;
- le 9 décembre à 11h20 : un rappel de l'invitation à la réunion publique du 12 décembre 2022 ;
- le 16 décembre à 10h44 : l'envoi du compte rendu du CO du 9 novembre 2022 ;
- le 20 décembre à 13h07 : l'envoi du diaporama diffusé lors de la réunion publique du 12 décembre 2022 ;
- le 23 décembre à 14h10 : l'envoi de la contribution du CLD au SDRIF-E ;
- le 31 décembre : l'envoi de la convocation au présent CO. A ce courriel était joint pour les membres du CO, le courrier d'envoi de la Contribution au SDRIF-E au Président du SMEP.

Elle évoque également les problèmes rencontrés pour les envois en masse via G.mail.

Véronique Newland indique que pour faire face à des problèmes de réception des courriels par les destinataires, il existe des outils d'envoi en masse dont elle communiquera le nom, qui permettent également de s'assurer de la bonne réception de ceux-ci.

Joëlle Charlier et Jean-Luc Renaud précisent, que tous les comptes rendus du CO figurent également sur le site internet du projet de PNR Brie et Deux Morin, les membres du CLD sont donc invités à les consulter et les télécharger en ligne s'ils s'étonnent de ne pas les avoir reçus, et ce sans solliciter Valérie à chaque fois.

Il est rappelé que le Président du SMEP doit recevoir une invitation au CO.

Jean-Luc Renaud précise que des codes d'accès ont été délivrés au CLD pour accéder au site du SDRIF-E afin de lui permettre de suivre l'évolution de son élaboration et de la concertation, et de déposer le cas échéant d'autres contributions avant l'arrêt du projet, théoriquement d'ici la fin 2023.

Sur le même sujet, il a été remarqué que la contribution du CO au SDRIF-E n'est pas reprise sur le site du SMEP.

Il a été proposé d'envoyer cette contribution à tous les groupes politiques du Conseil Régional et aux Conseillers Régionaux élus en Seine-et-Marne.

Toutefois ce nouvel envoi pour intervenir utilement sera complété par l'apport d'un léger complément rédactionnel relatif à la démographie et à la densification urbaine, qui mal traduites pourraient porter gravement atteinte à la qualité du projet de territoire qui sera contenu dans la future charte du PNR.

❖ Atelier communication – Bilan – Projets - Questions.

- **Vœux de la Maire de Saint-Cyr-sur-Morin**, samedi 7 janvier 2023 à 11 heures :
Gurvan demande s'il y aura une délégation, lui-même dressera un stand avec les kakemonos et des dépliants sur le PNR. Jean-Luc Renaud – Joëlle Charlier – Séverine Garnier ont indiqué qu'ils y assisteraient.
- **Publication de messages** (post) sur les réseaux sociaux concernant :
 - les vœux ;
 - la contribution au SDRIF-E ;
 - l'article du Pays Briard (autorisation à demander).
- **Compte « Oui à un PNR en Brie »** : Gurvan a revu le positionnement sur Facebook, Gurvan devient le modérateur de cette page.
- **Carte de vœux pour l'année 2023**, Gurvan soumet différentes phrases qui ont été proposées notamment par Régis D'hondt, lors de la réunion de l'atelier communication :

L'ensemble des présents retiennent, après échange :

« 365 jours pour continuer à dessiner ensemble notre Territoire »

Gehart Dehan suggère que cette formule soit complétée par une petite phrase du type :

« Le Conseil Local de Développement mobilisé avec vous en 2023 pour un Parc Naturel Régional protégé et valorisé. »

La carte de vœux sera illustrée par plusieurs photos, l'ensemble sera mis en forme par Véronique Newland.

- **Rédaction d'un article dans le Trait d'Union** (journal municipal de Saint-Cyr-sur-Morin) sur la présence d'un stand du CLD lors du marché de Noël.
- **Présence à des évènements à venir** :
 - **Foire aux fromages et aux vins de Coulommiers**

Joëlle Charlier indique que l'Association Renard, demande à avoir un emplacement sur le stand du CLD pour présenter des planches naturalistes, 5 m2 seraient suffisant.

Les référents indiquent que bien entendu, il serait logique que le CLD soit présent à cette manifestation à laquelle il a déjà participé plusieurs fois et qui aura lieu du 31 mars au 3 avril 2023.

Un stand intérieur va être demandé auprès de l'Adjointe au Maire de Coulommiers qui préside le comité d'organisation, Sarah Esmieu, elle-même nouvelle membre du CLD. Il est évoqué ensuite d'autres évènements.

- **Café culturel de Mouroux « C'est déjà ça »**

L'évènement se déroulera le 10 juin 2023. Le CLD serait présent avec un stand et le cas échéant participera à un débat ou à des rencontres.

- **Festival Paroles de Plantes à La Ferté-Gaucher**

Ce festival se tiendra les 29 et 30 avril 2023.

Bien qu'y ayant déjà participé à plusieurs reprises, le CO se montre réticent à ce que le CLD y participe à nouveau.

En effet, l'entrée est désormais payante depuis l'an dernier et la fréquentation semblait faible, par ailleurs les échos reçus n'incitent pas davantage à une présence. Le CO se renseignera sur les conditions d'accès avant de prendre une décision définitive.

Il se déclare plus favorable dans un souci d'équilibre territorial de ses participations à des manifestations locales, à une présence au festival « Terroir » qui a lieu chaque année fin août sur le territoire de la Communauté de Communes des deux Morin et se renseignera à cette fin.

Dans le même esprit, une participation serait envisageable lors de la foire paysanne de La Ferté-sous-Jouarre qui aura lieu les 29 et 30 avril 2023.

➤ **Relance de l'infolettre**

L'idée est de relancer l'infolettre qui existait auparavant mais de la limiter à deux publications annuelles sachant que celles-ci seraient complétées par des brèves (flash info) à périodicité au moins trimestrielle.

Elle serait réalisée avec le logiciel Sendiblu.

La première infolettre de 2023 porterait sur les sujets suivants :

- Retour sur l'Assemblée Plénière 2022 ;
- Renouvellement des membres et des instances du CO et du CLD ;
- Atelier Communication ;
- Participation aux évènements locaux et liés à la concertation sur le projet ;
- Ateliers territoriaux, rencontre du PNR du 12 décembre 2022 ;
- Contribution lors de la concertation préalable relative au SDRIF-E ;
- Prospectives 2023.

Après le travail de l'atelier communication, le projet pré-finalisé sera préférentiellement soumis au Co et au moins aux Référents avant sa publication.

Gurvan indique qu'il a eu un entretien avec Gilles de Beaulieu qui a l'intention d'engager un vidéaste Globe Blogueurs pour la mise en place d'un plan de communication.

L'élaboration d'une stratégie commune de communication SMEP/CLD devra être élaborée conjointement entre les deux acteurs pour une communication unifiée mettant en avant le projet PNR.

❖ **Orientations budgétaires 2023 :**

En prévision du Débat d'Orientation Budgétaire du SMEP, Jean-Luc Renaud propose en se référant aux budgets passés, d'envisager les orientations financières utiles au bon fonctionnement du CLD.

A l'issue d'un échange où Marie Richard et les autres membres du CO mettent en avant la nécessité de disposer de produits promotionnels comme les pots de miel, de ressources pour des instruments ludiques et de convivialité comme le jeu de la roue, le CO retient les propositions suivantes pour les principaux postes :

- **Équipement informatique et audiovisuel** : 5.200 € (logiciels notamment) ;
- **Réalisation de kakemonos** : 3.500 € (il s'agit de supports de communication adaptés pour les événements afin d'augmenter la visibilité du projet de PNR) ;
- **Dépliants** : non chiffré ;
- **Réalisation d'objets publicitaires – Roue pour les manifestations** : 1.500 € ;
- **Optimisation du compte Facebook du CLD** : 500 € ;
- **Divers dont vêtements siglés pour les manifestations locales** : 1.100 € ;
- **Assemblée plénière – Frais de sociabilité** : 200 €.

Le budget global s'établirait autour de 11.000 € come les années passées ou pourra être inférieur le cas échéant si des dépenses sont directement prises en charge par le SMEP.

❖ **Organisation de l'action du CLD dans le cadre de la nouvelle phase de concertation territorialisés (13 au 18 février)**

- **Les atlas communaux**

Jean-Luc Renaud indique qu'il a été obtenu que les atlas communaux de toutes les communes soient mis à disposition du CLD qui va pouvoir les enrichir en termes d'éléments pris en compte dans les PLU et la charte.

Ce sera sur des grands thèmes comme l'urbanisme, les trames vertes et bleues, la biodiversité, les cônes visuels, le paysage, le ruissellement, les risques.

Cela est très concret et il est important qu'un maximum de membres du CLD se mobilise car c'est l'occasion de faire partager notre vision et notre connaissance du territoire, et de faire prendre au compte en particulier les cônes de vues en vue de leur protection.

Dans ce cadre, Marie Richard et Jean-Luc Renaud demandent à Séverine Garnier si elle voudrait établir des « carnets de territoire » qui comprendraient un narratif et des croquis sur la datation du bâti ou des cônes de vue paysagers...

Celle-ci répond qu'elle veut bien participer à une analyse approfondie du territoire qu'elle en a la maîtrise technique mais si cela abouti à des projets concrets, le tout dans un esprit d'échange de la part du SMEP notamment de son directeur afin de développer une réflexion commune à travers la mise en commun de compétences.

Elle ne souhaite pas être une simple exécutante, veut qu'il y est une efficacité et craint au final que ces « carnets de territoire » soient peu utiles, ils pourraient constituer une perte de temps pour un résultat minime.

Les Référents prennent acte et évoqueront le sujet avec le directeur du SMEP.

- **Les trois rencontres de concertation avec des architectes-urbanistes**

Marie Richard indique qu'il y a trois rencontres de concertation à organiser avec deux architectes-urbanistes-paysagistes. Des lieux doivent être proposés sur lesquels on demande l'accord du CLD.

Il y a eu une première réunion à laquelle nous n'avons pas été associée, qui s'est tenue à Sainte-Aulde qui a connu une faible participation.

Nous avons proposé dans un premier temps : Crécy-la Chapelle, La Ferté-sous-Jouarre et Rebais afin de respecter un équilibre territorial.

Arlette Weyl a pris contact avec la Mairie de Rebais qui a indiqué qu'il n'y avait pas de salle et entre temps Valérie Dejardin nous a fait savoir qu'elle allait réserver les salles au nom du SMEP, ce qui devrait faciliter les choses.

En remplacement de Rebais, Arlette Weyl proposait afin de conserver un lieu de rencontre à l'Est du périmètre du projet de PNR, la commune de Saint-Siméon.

Ce sont des réunions de travail pour présenter les atlas communaux et les deux architectes en résidence ont également pour but d'introduire le sujet du PNR. IL s'agit de populariser le PNR de le rendre compréhensible et attractif à travers un narratif original basé sur des scénarii de développement d'une commune.

La priorité est donnée aux habitants, même si les élus peuvent être présents, afin de recueillir leur vision du territoire et de son avenir, c'est pourquoi une présence nombreuse est souhaitable.

❖ **Examen et validation de nouvelles adhésions au CLD**

Joëlle Charlier soumet à l'assemblée :

- Quatre adhésions parvenues via le courriel CO/CLD ;
- Neuf adhésions recueillies lors du Marché de Noël à Saint-Cyr-sur-Morin ;

L'ensemble des candidatures d'adhésion, qui comportent notamment des profils professionnels très utiles au projet, est validé.

Une nouvelle réunion du CO est fixée au vendredi 24 Février 2023 à 18 heures en principe à l'E-Lab de Coulommiers.

Les participants sont ensuite invités au pot de l'amitié pour fêter la nouvelle année.

Les Référents

Marie Richard - Jean-Luc Renaud -